

Elle avait instauré sa propre loi dans le nord du mali

L'ex-rébellion touareg fait marche arrière

Les mouvements de l'ex-rébellion touarègue, réunis au sein de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), ont annoncé dans la nuit de lundi à hier qu'ils annulaient les décisions unilatérales qu'ils avaient prises au sujet de la gestion de la ville de Kidal, selon les principes de la justice islamique, ont rapporté plusieurs sources locales. Dans son communiqué publié lundi soir, la CMA a affirmé "prendre acte de la grande incompréhension" que sa décision a provoqué, a rapporté RFI. La CMA avait annoncé fin janvier l'application de la justice islamique, en confiant ce rôle à un "cadi" (juge islamique) et en interdisant la consommation de l'alcool et la circulation des motocycles en ville. La CMA voulait aussi imposer des titres de séjour aux étrangers à la région, provoquant une réaction immédiate du comité chargé de la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation, présidé par l'Algérie. Selon Ahmed Bouttache, président du Comité de suivi de l'accord de paix (CSA), les décisions de la CMA sont une "violation flagrante de l'Accord d'Alger". Dans une déclaration à RFI à Bamako, M. Bouttache a affirmé : "Ceci constitue une violation flagrante de l'accord et une atteinte aux prérogatives régaliennes du gouvernement de la République du Mali. Nous considérons donc que ces mesures, à caractère réglementaire, indûment prises par le président de la CMA sont nulles et de nul effet. Et le président de la CMA est interpellé pour ne plus avoir à prendre de pareilles initiatives." Le renoncement de la CMA à appliquer sa propre loi à Kidal a provoqué aussi la réaction hostile, mais légitime, des représentants de la mission de l'ONU au Mali (Minusma), ainsi que de la représentation locale de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) et de l'Union africaine. Car, il s'agit d'une nouvelle tentative de la CMA d'appliquer le principe d'autonomie à Kidal, ce qui ne cadre pas avec l'accord qu'elle a conclu avec les autorités maliennes en juin 2015, stipulant le retour de l'autorité de l'État dans le nord du Mali et la sauvegarde de l'intégrité territoriale du pays.

L. M.